

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité des transports

**Cinquième session**

Bangkok, 19-21 novembre 2018

**Ordre du jour provisoire annoté**

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité des transports (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) :
  - a) Progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement d'un comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe ;
  - b) La connectivité des infrastructures de transport à l'échelon régional ;
  - c) La connectivité opérationnelle des transports à l'échelon régional ;
  - d) La connectivité des transports entre l'Asie et l'Europe ;
  - e) La connectivité des transports pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;
  - f) Le transport urbain durable ;
  - g) La connectivité de transport rural aux réseaux plus larges ;
  - h) L'amélioration de la sécurité routière.
3. Les grandes questions en matière de transports :
  - a) Facilitation du transport et de la logistique à l'ère du développement durable ;
  - b) Cadre de renforcement de l'efficacité du passage des frontières par le rail le long du réseau du Chemin de fer transasiatique et au-delà ;

- c) Développement et exploitation des ports secs d'importance internationale ;
  - d) Évolution de la connectivité des infrastructures de transport (2014-2018) à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - e) Évaluation des systèmes et des services de transport urbain ;
  - f) Amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique.
- 4. Examen de l'orientation future du programme.
  - 5. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
  - 7. Questions diverses.
  - 8. Adoption du rapport du Comité à sa cinquième session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

#### **a) Allocutions d'ouverture**

Le programme provisoire de la séance d'ouverture sera disponible en ligne en temps opportun à l'adresse [www.unescap.org/events/committee-transport-fifth-session](http://www.unescap.org/events/committee-transport-fifth-session).

#### **b) Élection du Bureau**

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse [www.unescap.org/events/committee-transport-fifth-session](http://www.unescap.org/events/committee-transport-fifth-session).

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

#### **c) Adoption de l'ordre du jour**

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CTR/2018/L.1/Rev.1)

##### **Annotation**

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, sous réserve des changements qui pourraient être jugés nécessaires.

### **2. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021)**

#### **Documentation**

Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) (ESCAP/CTR/2018/1)

Activities implemented under the Regional Action Programme for Sustainable Transport Connectivity in Asia and the Pacific, phase I (2017–2021) (ESCAP/CTR/2018/INF/1)

## **Annotation**

Dans la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, adoptée par la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session, tenue à Moscou du 5 au 9 décembre 2016, les États membres ont reconnu la nécessité de faire preuve d'engagement et de persistance à long terme pour traiter des questions cruciales dans le secteur des transports afin de faciliter la croissance économique, d'améliorer les conditions de vie et de renforcer la compétitivité des économies de la région. À cette fin, la Conférence a adopté le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), qui a été ultérieurement entériné par la Commission à sa soixante-treizième session dans sa résolution 73/4, dans le cadre de la Déclaration ministérielle.

Dans la Déclaration ministérielle, le secrétariat est prié 1) d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional et 2) de chercher à coopérer avec la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales et d'accélérer les travaux qui sont menés en vue d'établir un comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe et de le rendre pleinement opérationnel.

Le document ESCAP/CTR/2018/1 fait le point de l'état d'avancement du Programme d'action régional, présentant notamment des activités achevées et en cours. Le document est à lire en parallèle avec la note d'information ESCAP/CTR/2018/INF/1, dans laquelle figure un examen des activités menées dans le cadre du Programme d'action régional.

Le Comité est invité à formuler des observations sur l'état d'avancement du Programme d'action régional et à faire part de ses vues quant aux orientations futures du programme, notamment s'agissant de l'établissement d'un comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe.

- 3. Les grandes questions en matière de transports**
- a) Facilitation du transport et de la logistique à l'ère du développement durable**

### **Documentation**

Facilitation du transport et de la logistique à l'ère du développement durable (ESCAP/CTR/2018/2)

### **Annotation**

Il est plus que jamais impérieux de faciliter les transports et la logistique eu égard au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La concrétisation d'un système de transport intermodal intégré susceptible d'améliorer la viabilité des transports au niveau régional constitue toutefois un défi en soi et exige des efforts soutenus de la part des pays membres sur de multiples fronts. Le document ESCAP/CTR/2018/2 contient un résumé des faits nouveaux importants survenus récemment en matière de facilitation des transports dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi qu'un résumé des activités du secrétariat à l'appui de la connectivité opérationnelle des transports

régionaux afin de renforcer le commerce intrarégional et interrégional et la connectivité entre les peuples.

Le document fournit également des informations sur certains défis persistants et d'autres nouveaux défis en matière de facilitation des transports et de la logistique dans la région, et propose des moyens de relever ces défis, notamment comment répondre de façon rationnelle à la demande croissante de mobilité. L'importance de constituer et de renforcer les partenariats avec les organisations sous-régionales et les banques de développement multilatérales est réaffirmée, tout comme l'importance de tirer parti de l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la connectivité opérationnelle des transports dans la région.

Le Comité est invité à examiner les activités et les suggestions et à donner des orientations complémentaires au secrétariat sur la façon d'améliorer le fonctionnement de la connectivité des transports dans la région.

**b) Cadre de renforcement de l'efficacité du passage des frontières par le rail le long du réseau du Chemin de fer transasiatique et au-delà**

**Documentation**

Projet de cadre de renforcement de l'efficacité du passage des frontières par le rail le long du réseau du Chemin de fer transasiatique et au-delà (ESCAP/CTR/2018/3)

**Annotation**

Le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux a été adopté par la Commission dans la résolution 71/7 du 29 mai 2015. Les pays membres ont été exhortés à prendre des mesures de façon concertée pour faciliter le transport ferroviaire international dans la région. En outre, le Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, à sa cinquième session, tenue à Busan (République de Corée) en juin 2017, a reconnu qu'il faudrait, pour améliorer la capacité opérationnelle du réseau, que les pays prennent des mesures telles que celles visant à promouvoir l'échange électronique d'informations et la facilitation des formalités douanières afin de rendre le transport ferroviaire international plus commode, et définissent un cadre réglementaire commun.

Le secrétariat, appuyé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, a élaboré un projet de cadre visant à améliorer l'efficacité du passage des frontières par le rail le long du réseau du Chemin de fer transasiatique et au-delà. Le projet a été présenté à la réunion régionale sur l'harmonisation des règles et règlements pour la facilitation du transport ferroviaire international, qui s'est tenue à Astana en décembre 2017. Les participants à la réunion ont recommandé que la version finale du cadre soit soumise au Comité des transports pour approbation. Suite à cela, la version finale du projet de cadre a été examinée à la réunion du Groupe d'experts de haut niveau sur l'harmonisation des règles et règlements pour la facilitation du transport ferroviaire international, qui s'est tenue à Ankara en mai 2018. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de soumettre le Cadre à la Commission pour une éventuelle adoption. Le Cadre a été élaboré conjointement au projet du secrétariat sur l'harmonisation des règles et règlements pour la facilitation du transport ferroviaire international dans la région.

Le Comité est invité à approuver le projet de cadre de renforcement de l'efficacité du passage des frontières par le rail le long du réseau du Chemin de fer transasiatique et au-delà, en vue de son adoption par la Commission en 2019.

**c) Développement et exploitation des ports secs d'importance internationale**

**Documentation**

Développement et exploitation des ports secs d'importance internationale (ESCAP/CTR/2018/4)

**Annotation**

À sa quatrième session, tenue du 15 au 17 octobre 2014, le Comité s'est félicité de l'ouverture à la signature de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs lors de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports (Bangkok, 4-8 novembre 2013) et a reconnu que l'Accord allait promouvoir le développement d'infrastructures modernes dans la région et renforcer le rôle du Réseau routier asiatique et du Chemin de fer transasiatique en contribuant à concrétiser la vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré dans la région.

Depuis 2018, les avantages des ports secs pour une logistique et des services de transport intermodal efficaces sont bien établis et les décideurs de la région connaissent, ont bien compris et soutiennent ce système. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord le 23 avril 2016, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'études. À sa soixante-quatorzième session, la Commission a adopté la résolution 74/2, a reconnu le potentiel du cadre régional pour la planification, la conception, le développement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale, s'agissant de promouvoir une approche coordonnée du développement des ports secs dans la région, et a chargé le secrétariat d'entreprendre des activités pour promouvoir ce cadre.

Le document ESCAP/CTR/2018/4 donne un aperçu des activités relatives aux ports secs depuis la quatrième session du Comité en octobre 2014, dans le contexte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs depuis son entrée en vigueur et des travaux passés et futurs du secrétariat, compte tenu des orientations fournies par le Comité ainsi que des résolutions 73/4 et 74/2 de la Commission.

Le Comité voudra peut-être encourager les États membres à partager les expériences et les politiques nationales mises en œuvre pour le développement et l'exploitation des ports secs, y compris les difficultés rencontrées. Il voudra peut-être aussi examiner comment la mise en œuvre de la résolution 74/2 servira les objectifs plus larges du Comité en matière de développement des transports. Il souhaitera peut-être aussi fournir des orientations au secrétariat sur la suite à donner aux questions connexes au moyen d'activités axées sur des objectifs précis.

**d) Évolution de la connectivité des infrastructures de transport (2014-2018) à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

**Documentation**

Évolution de la connectivité des infrastructures de transport (2014-2018) à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/CTR/2018/5)

**Annotation**

La portée mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la nature ambitieuse de ses objectifs mettent inévitablement la connectivité des infrastructures au premier plan de la question du transport durable. Les États membres de la CESAP l'ont reconnu lorsqu'ils ont approuvé la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique dans la résolution 73/9 et le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021).

Le document ESCAP/CTR/2018/5 donne un aperçu de l'évolution de la connectivité des infrastructures sous l'angle du cadre institutionnel global des Accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et sur les ports secs, ainsi que de leur rôle dans la réalisation de la cible 9.1 des objectifs de développement durable (une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente). Le document contient également des informations sur les activités du secrétariat à cet égard et des informations actualisées sur l'état de la connectivité des infrastructures dans la région, y compris les initiatives de coopération régionale et les projets sous-régionaux ou bilatéraux de développement des infrastructures.

Le Comité voudra peut-être encourager les États membres à échanger leurs données d'expérience, leurs meilleures pratiques et les difficultés rencontrées au niveau national. Il voudra peut-être aussi prendre note des progrès accomplis en matière de connectivité des infrastructures de transport dans la région et donner des orientations complémentaires au secrétariat sur les activités futures.

**e) Évaluation des systèmes et des services de transport urbain**

**Documentation**

Évaluation des systèmes et des services de transport urbain (ESCAP/CTR/2018/6)

**Annotation**

La région Asie-Pacifique s'urbanise rapidement. La concentration des véhicules à moteur dans les zones urbaines, conjuguée à l'absence de systèmes et de services de mobilité urbaine sûrs, abordables, accessibles et efficaces, a conduit aux embouteillages, aux accidents, à la pollution et à l'émission de gaz à effet de serre. Des engagements renouvelés de la part des membres, des membres associés et des autorités municipales sont nécessaires si l'on veut améliorer les systèmes et les services de transport public urbain dans les villes de la région. L'objectif de développement durable n° 11 porte sur les villes durables et vise à assurer l'accès de tous à des services de transport.

Le document ESCAP/CTR/2018/6 donne un aperçu de l'état des systèmes et services de transport urbain dans la région et de l'utilisation de la technologie, y compris les systèmes de transport intelligents, pour améliorer l'efficacité opérationnelle des transports urbains. On y trouve également des informations sur l'indice de transport urbain durable, un outil qui aidera à suivre la réalisation de la cible 11.2 des objectifs de développement durable et fournira aux villes des directives politiques fondées sur des données factuelles pour améliorer les systèmes et les services de transport urbain. Les résultats de l'application pilote de l'indice de transport urbain durable dans quatre villes asiatiques sont inclus, ainsi que des informations sur le plan du secrétariat visant à fournir un appui au renforcement des capacités à d'autres villes et/ou pays membres. Des exemples de planification intégrée des transports urbains, de modes de transport urbain intégrés et de déploiement de nouvelles technologies innovantes sont également inclus. Le déploiement de systèmes de transport intelligents permettant d'améliorer la gestion du trafic, de fluidifier les flux de circulation et d'accroître les niveaux de sécurité, des informations sur leurs applications, les défis, les problèmes et les avantages escomptés en matière de développement urbain dans la région ont été incluses dans le document.

Le Comité est invité à approuver l'indice de transport urbain durable en tant qu'outil permettant de mesurer la durabilité des systèmes de transport urbain dans les villes et de suivre les améliorations au fil du temps. Le Comité souhaitera peut-être aussi encourager les membres et membres associés à utiliser l'indice de transport urbain durable dans leur ville pour évaluer les systèmes de transport urbain et en exploiter les résultats pour lancer des politiques et des mesures visant à améliorer les systèmes et services de transport public urbain.

En outre, le Comité est invité à encourager les membres et les membres associés à utiliser les technologies des systèmes de transport intelligents pour apporter des solutions aux problèmes de circulation urbaine, ce qui constituerait une avancée importante en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **f) Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique**

##### **Documentation**

Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTR/2018/7)

##### **Annotation**

Dans la région de la CESAP, une personne est tuée dans un accident de la route toutes les 40 secondes. Cela représente 2 000 vies perdues par jour et 15 000 par semaine, et constitue une perte énorme sur les plans économique et social. Si le coût économique des accidents de la route dans la région est estimé entre 293 milliards et 527 milliards de dollars, le coût social est quant à lui incommensurable.

La cible 3.6 des objectifs de développement durable est de diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route d'ici à 2020. Cependant, si l'on veut atteindre cet objectif ambitieux, les progrès actuellement accomplis à cet égard dans la région, à savoir une diminution moyenne de 1,9 % par an, sont loin d'être suffisants. En maintenant ce rythme, la région ne parviendra qu'à une diminution de 20 % d'ici à 2020.

Le document ESCAP/CTR/2018/7 fait le point de la situation générale et des progrès accomplis au niveau régional dans la réalisation des cibles 3.6 et 11.2 des objectifs de développement durable, ainsi que sur les défis à relever pour améliorer la sécurité routière. Il présente également les points marquants des progrès récents et les initiatives mises en œuvre par les membres et les membres associés pour améliorer la sécurité routière. Il contient des informations sur les initiatives et les efforts déployés au niveau régional pour aider les États membres à relever les défis de la sécurité routière.

Le Comité est invité à fournir des orientations sur les mesures à prendre au niveau régional, sous-régional et national pour réduire de façon sensible le taux de mortalité sur les routes dans la région.

#### **4. Examen de l'orientation future du programme**

##### **Documentation**

Preparation of the draft programme of work for 2020 (ESCAP/CTR/2018/INF/2) (en anglais seulement)

##### **Annotation**

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives sur l'orientation des travaux à court et à long terme du secrétariat dans le domaine des transports, en tenant compte des orientations et des priorités soulignées dans le programme de travail de la période biennale 2018-2019. Il souhaitera peut-être aussi fournir au secrétariat des orientations sur l'intégration des résultats des délibérations du Comité dans le processus de planification stratégique du secrétariat, y compris l'élaboration du programme de travail pour 2020.

#### **5. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres sont invités à distribuer, à l'avance, des propositions et/ou des projets de résolution sur les questions prioritaires ayant trait au développement des transports, aux fins d'examen par la Commission à sa soixante-quinzième session.

#### **6. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être examiner à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

#### **7. Adoption du rapport du Comité à sa cinquième session**

##### **Documentation**

Projet de rapport (ESCAP/CTR/2018/L.2)

##### **Annotation**

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa cinquième session en vue de sa présentation à la Commission, à sa soixante-quinzième session, qui se tiendra en 2019.